

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant n°1 à la convention d'accès aux services OuestGo

Une plateforme mutualisée de covoiturage, nommée « OuestGo », a été initiée en 2016 par des collectivités bretonnes et des Pays de la Loire. Elle a pour objectif de développer le covoiturage sur le grand Ouest. Quimper Bretagne Occidentale est adhérente depuis avril 2019.

Le covoiturage sur de longues distances est un marché désormais bien identifié par les usagers, avec à sa tête des entreprises comme « *BlaBlaCar* ». Tandis que les trajets du quotidien (moyennes et courtes distances) peinent à se fédérer autour d'un référent. Le covoiturage de proximité répond à des enjeux de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.

C'est pourquoi, la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole et la Communauté d'Agglomération de Saint Nazaire ont mis en place un partenariat public/public avec le Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Une plateforme baptisée « OuestGo » est née en 2016.

Par délibération n°14 en date du 04 avril 2019, Quimper Bretagne Occidentale a adhéré au partenariat OuestGo et contribue au financement de la plateforme à hauteur de 2500€ par an.

Cette plateforme, disponible en ligne et sur application mobile, est notamment mise en valeur dans le cadre de Plan de Mobilité Employeur (PdME) du territoire. En effet, il est possible de créer un espace réservé aux salariés d'une même entreprise, afin qu'ils partagent entre eux les trajets ouverts au covoiturage domicile-travail.

Près de 900 citoyens de QBO sont inscrits sur cette plateforme.

Le présent avenant n°1 à la convention a pour objet de prolonger l'adhésion de QBO jusqu'au 31 décembre 2025 et de mettre à jour les modalités de traitement des données personnelles des usagers, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La contribution forfaitaire n'évolue pas.

La gouvernance du projet fait également l'objet d'une modification. Six collectivités supplémentaires pourront intégrer le comité de pilotage, sur demande motivée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale :

- 1 - à signer l'avenant n°1 à la convention d'accès aux services OuestGo avec Mégalis Bretagne ;
- 2 - à formuler une demande officielle afin que Quimper Bretagne Occidentale propose sa candidature pour intégrer le comité de pilotage OuestGo.